

## PROJET

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS

Séance tenue le 6 novembre 2018 à l'hôtel Holiday Inn Hotel & Suites Montréal Centre-Ville Ouest, situé au 1390, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3G 0E3

## ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice 2016-2017
4. Rapport de la présidente sur les activités de l'exercice 2017-2018
5. Bilan des activités de la direction générale
6. Présentation du plan stratégique 2018-2022
7. Présentation des états financiers audités de l'exercice 2017-2018
8. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2018-2019
9. Cotisation annuelle 2019-2020
  - a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
  - b. Projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle
  - c. Nouvelle consultation des membres présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle
10. Approbation de la rémunération des administrateurs élus
11. Questions diverses
12. Levée de l'assemblée

### 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 17 h 34.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA, présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte. Elle se présente et souhaite la bienvenue. Elle présente également les personnes qui prendront la parole au cours de l'assemblée et les administrateurs pour la période 2017-2018.

M<sup>e</sup> Edith Rondeau agit comme secrétaire d'assemblée.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente indique que nous devons adopter l'ordre du jour et que celui-ci a été transmis par voie électronique. L'ordre du jour est également projeté à l'écran.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant le contenu de l'ordre de jour. Il n'y a aucune question.

Elle demande un proposeur pour la résolution.

### **RÉSOLUTION : AGA-06112018-001**

Il est proposé par Sophie Quevillon, CRHA, d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2016-2017**

Marianne St-Pierre Plamondon, CRHA mentionne que l'assemblée générale a eu lieu le 25 octobre 2017 et que le procès-verbal était disponible sur le site Internet de l'Ordre depuis le 26 septembre dernier avec les autres documents relatifs à la présente assemblée.

La présidente demande si elle est dispensée de la lecture du procès-verbal. Aucune opposition.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant le procès-verbal de la dernière assemblée. Il n'y a aucune question.

Elle demande un proposeur pour l'approbation du procès-verbal et précise que celui-ci devait être présent à cette assemblée pour proposer.

### **RÉSOLUTION : AGA-06112018-002**

Il est proposé par André Pierre Jean, CRHA, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 octobre 2017, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

## **4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2017-2018**

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA commence en mentionnant que l'année a été plutôt chargée et qu'elle est heureuse d'avoir à nouveau pu apporter sa contribution au rayonnement et à la notoriété de l'Ordre. Elle enchaîne avec la réforme du Code des professions introduite par la loi 11 entrée en vigueur le 8 juin 2017, l'un des dossiers chauds de l'année. Elle décrit les principaux éléments du Code qui sont touchés, notamment la gouvernance de l'Ordre, les

mécanismes d'admission aux professions et le processus disciplinaire. Elle ajoute que quelques changements concernant la tenue l'assemblée, dont la présentation des états financiers et la consultation sur la cotisation annuelle, sont déjà intégrés à la présente assemblée. La présidente poursuit en donnant quelques précisions sur les exigences de la loi à propos de la gouvernance de l'Ordre. Elle explique que le comité de gouvernance et d'éthique travaille depuis deux ans à améliorer les pratiques de l'Ordre en cette matière et qu'il a réexaminé le mandat du conseil d'administration, celui du président, le rôle et les responsabilités des administrateurs en plus de bonifier la formation et le processus d'intégration des nouveaux administrateurs.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA, précise également que la composition même du conseil d'administration est touchée et que le nombre d'administrateurs doit être réduit de 18 à 15. Elle souligne que l'Ordre a profité de l'occasion pour réviser le règlement sur les élections, d'une part en prolongeant la durée des mandats des administrateurs afin d'assurer une plus grande stabilité au CA, et d'autre part, en introduisant le vote électronique, ce qui facilitera la tenue des élections. Elle indique que les professionnels CRHA | CRIA seront informés du nouveau règlement quand il entrera en vigueur.

En terminant sur la question de la gouvernance, la présidente signale que la politique d'achat de l'Ordre a été révisée de même que la politique de prise de position publique et le processus de gestion des risques.

Elle enchaîne avec l'exercice de réflexion qui a été mené au cours de la dernière année avec toute l'équipe, y compris le CA, afin de définir les valeurs organisationnelles de l'Ordre. Elle explique que l'actualisation des valeurs était nécessaire compte tenu de la croissance rapide de l'Ordre des dernières années et la nécessité de représenter fidèlement l'Ordre, ce qui l'anime et ce qui lui permet de rester en phase avec l'évolution du monde du travail et ses nouvelles réalités.

Elle présente les valeurs et leur signification :

- **Collégialité** : Notre intelligence collective fait notre distinction.
- **Intégrité** : Notre éthique et notre transparence inspirent confiance.
- **Excellence** : Nous misons sur la qualité, la pertinence et la convivialité.
- **Innovation** : Nous sommes ambitieux, créatifs, agiles et tournés vers l'avenir.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA poursuit avec les principales interventions de l'Ordre dans les débats de la dernière année qui interpellaient directement sa mission de protection du public. Elle insiste sur le fait que l'Ordre a été très présent et qu'il a saisi toutes les occasions de faire valoir son expertise, entre autres dans la démarche de révision de la Loi sur les normes du travail. Elle explique que dans ce dossier, l'Ordre a soumis un mémoire sur les amendements proposés et a communiqué avec les parlementaires responsables des travaux afin de les sensibiliser, notamment sur les questions de conciliation travail-vie personnelle, et surtout, sur

l'enquête en matière de harcèlement qui, selon lui, devrait être menée par un CRHA ou un CRIA.

Sur ce dernier point, la présidente affirme que l'Ordre déploie tous les efforts possibles pour promouvoir l'expertise des CRHA et des CRIA sur cette question. Elle rappelle que la présence constante de cette problématique dans les médias et sur les réseaux sociaux depuis l'automne dernier justifie l'Ordre de vouloir repositionner les CRHA et CRIA comme les experts et les intervenants de premier plan en la matière. Elle dit que l'Ordre aurait souhaité que la révision de la Loi sur les normes du travail inclue la recommandation de faire appel à des professionnels qui sont à la fois liés par un Code de déontologie, compétents, objectifs et impartiaux, pour réaliser le processus d'enquête dans les cas de harcèlement.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA conclut ce point en réaffirmant la position de l'Ordre dans sa demande d'actes réservés. Elle souligne que l'Office des professions a une nouvelle présidente et que les démarches doivent se poursuivre avec persévérance.

Elle aborde ensuite les autres sujets d'actualité où l'Ordre a pu faire valoir son leadership, entre autres la légalisation du cannabis, la diversité au travail et le salaire minimum.

Enfin, la présidente rappelle que 2018 marque la fin de la planification stratégique mise en œuvre en 2015 et que les objectifs ont été atteints. Elle affirme que l'Ordre et les professionnels CRHA | CRIA doivent être fiers de tout ce qui a été accompli, des actions qui confirment l'Ordre comme un joueur majeur sur l'échiquier du monde du travail. Elle conclut que, tout au long de l'année, l'Ordre a réalisé avec succès sa mission première de protection du public et qu'il a soutenu les professionnels dans leur rôle crucial d'assurer la pérennité des organisations et le développement des travailleurs. Elle invite d'ailleurs les membres à visionner la vidéo diffusée en juin dernier sur le bilan de la planification stratégique 2015-2018.

## **5. BILAN DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Mme Manon Poirier, CRHA et directrice générale de l'Ordre présente le bilan de ses activités de la dernière année. Elle annonce d'abord que la mise à jour du Guide des compétences des CRHA et CRIA est maintenant terminée. Elle rappelle que l'objectif de ce nouveau guide était de décrire les compétences qui sont nécessaires pour la profession aujourd'hui et pour celle de demain. Elle ajoute que des outils en ligne ont été développés en complément pour permettre aux membres d'établir leur profil de compétences et pour les accompagner tout au long de leur carrière. Elle souligne que le Guide est l'une des assises du travail de l'Ordre et que tout ce qui est fait en développement professionnel, en inspection professionnelle, à l'admission et en collaboration avec les universités a pour but d'assurer aux futurs CRHA et CRIA la maîtrise des bonnes compétences pour le marché de l'emploi.

Concernant le programme d'inspection professionnelle, elle rapporte que l'Ordre a beaucoup réfléchi à l'approche employée pour appliquer ce mécanisme de surveillance de la profession.

Elle affirme que la posture adoptée par l'Ordre en est une de développement et d'accompagnement professionnels. Elle signale que les inspecteurs témoignent de la rétroaction positive des membres inspectés, qui souvent appréhendent cette visite. Elle poursuit avec les statistiques, rappelant l'objectif ambitieux pour 2020 d'atteindre un taux d'inspection de 10 % des membres par année. Elle précise que le nombre d'inspections annuelles est déjà en progression.

Elle aborde ensuite le programme de la formation continue obligatoire qui terminait cette année sa deuxième période de référence, soit 2015-2018. Elle rapporte qu'une très grande partie des membres ont réalisé les heures requises et qu'ils ont aussi été nombreux à participer aux activités de développement de l'Ordre. Elle mentionne que le Congrès a été particulièrement populaire, attirant 1600 participants. Elle parle aussi du souci de l'Ordre de favoriser un accès toujours plus grand à la formation. Elle l'illustre en signalant qu'en 2017-2018, 13 % des formations étaient gratuites, alors qu'en 2016-2017, elles ne représentaient que 10 %. Elle conclut ce point en disant que l'Ordre cherche constamment à bonifier cette offre et que l'objectif pour la période en cours est de 20 %.

Mme Poirier poursuit avec la campagne publicitaire *Misez sur l'expertise des CRHA* diffusée en mars 2018 à la télévision et sur les réseaux sociaux de l'Ordre. Elle rappelle que la cible était le grand public et que l'objectif était d'accroître la notoriété de la profession et du titre professionnel. Elle souligne que la campagne a eu une grande visibilité, que les médias sociaux aujourd'hui sont un vecteur important, mais que la télévision demeure un média pertinent pour faire rayonner notre profession.

Elle traite également de la relève, affirmant qu'elle tient une place privilégiée parmi les préoccupations de l'Ordre et que le développement et la pérennité de la profession reposent sur elle. Elle rapporte ce qui se fait à l'Ordre pour sensibiliser les étudiants à la profession et leur expliquer ce que signifie devenir un professionnel et faire partie d'un ordre professionnel.

Elle conclut son bilan avec un indicateur qu'elle dit révélateur de la santé de la profession et de la pertinence des actions de l'Ordre. Elle rapporte que pour l'année 2017-2018, le taux de renouvellement a été de 94 % et que 912 nouvelles inscriptions ont été ajoutées au Tableau de l'Ordre, portant le nombre de membres à 10 439. Elle signale également que le taux de satisfaction des membres envers l'Ordre est de 90 %.

En terminant, elle remercie les bénévoles du conseil d'administration pour leur implication, leur temps, leur sagesse, la diversité de leurs opinions et l'intérêt qu'ils portent à se projeter dans l'avenir. Elle remercie aussi tous les autres bénévoles (plus de 150) qui donnent beaucoup dans les divers comités, spécialement le comité d'inspection professionnelle de même que son équipe, engagée, dévouée, dynamique.

## 6. PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020

Mme Geneviève Cloutier, CRHA, présidente du comité de planification stratégique présente la nouvelle planification stratégique 2018-2020. Elle commence en expliquant que cette planification reflète un important changement de posture de l'Ordre. Elle ajoute que son élaboration s'est appuyée sur une démarche de cocréation réalisée avec des membres de l'Ordre, des professionnels de différents secteurs, des étudiants et des dirigeants. Mme Cloutier soutient que cette approche a permis de définir une vision du futur cohérente avec les valeurs de l'Ordre que la présidente a énoncées plus tôt (collégialité, intégrité, excellence et innovation) et fondée sur trois principes directeurs, ces deux ensembles guidant toutes les actions de l'Ordre :

1. Assumer notre leadership.
2. Penser en écosystème.
3. Mettre l'humain au cœur des organisations.

Elle poursuit en décrivant les principaux éléments de la planification, entre autres à qui correspond le public concerné par la mission de protection du public, ce que signifie cette mission ainsi que les axes stratégiques sur lesquels repose la planification. Ainsi, elle précise que pour l'Ordre, le public est constitué des travailleurs, des dirigeants, des gestionnaires, des organisations et des CRHA et CRIA, et que la mission se réalise à travers eux et qu'elle se manifeste bien au-delà des règles et obligations que doivent respecter les CRHA et les CRIA envers leurs clients.

Mme Cloutier cite la signification actuelle de « protéger le public » retenue par l'Ordre :

« Permettre à chaque individu de s'épanouir dans un milieu de travail sain, collaboratif et innovant et propulser les organisations à travers la transformation numérique et sociétale. »

Elle enchaîne avec la description des 4 grands axes stratégiques :

- Influencer les politiques publiques et les pratiques RH au sein des organisations.
- Développer les compétences RH des autres acteurs de l'écosystème.
- Transformer la profession et faire évoluer son impact et sa crédibilité.
- Incarner l'exemple d'une organisation saine, collaborative, innovante et à l'ère numérique.

Mme Cloutier conclut en expliquant que le conseil d'administration a choisi l'agilité en privilégiant des plans d'action annuels plutôt qu'un seul plan déjà défini pour les quatre prochaines années. Elle cède ensuite la parole à la directrice générale, Mme Manon Poirier, CRHA, afin qu'elle présente le plan annuel 2018-2019.

Mme Poirier reprend chacun des axes de la planification et décrit les actions projetées.

## 7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2017-2018

M. Philippe De Villers, CRHA, trésorier de l'Ordre présente les états financiers de l'exercice 2017-2018. Il commence en précisant que cette présentation sommaire est basée sur les états financiers audités préparés par la firme *Demers Beaulne*. Il explique ensuite que le processus d'audit suit plusieurs étapes d'analyse et de validation de l'information avec les divers paliers décisionnels de l'Ordre. Il ajoute que l'auditeur indépendant a remis son rapport dûment signé et sans aucune réserve.

M. De Villers rappelle la méthode de comptabilité par fonds adoptée par l'Ordre il y a plus de dix ans :

- un fonds général : qui sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre;
- un fonds de stabilisation et un fonds de prévention : qui servent à accumuler des sommes aux fins d'assurance responsabilité;
- un fonds de défense en matière déontologique créé pour soutenir les membres qui auraient perdu leur emploi ou été victimes d'une sanction à la suite de leur refus d'enfreindre leur Code de déontologie.

Il ajoute que l'Ordre a commandé une analyse actuarielle afin de déterminer s'il était toujours avisé d'accumuler des sommes dans ce fonds aux fins d'assurance responsabilité. Il rapporte que vu le peu de réclamations en assurance responsabilité au fil des années et l'hypothèse du maintien d'une prime d'assurance raisonnable par nos assureurs pour l'avenir (prime présentement à 10,68 \$/année pour tous les membres) il n'était plus opportun de viser l'autoassurance. Il indique que le conseil d'administration a donc décidé de ne plus accumuler de sommes dans ce fonds, d'affecter les montants disponibles au développement professionnel et de consacrer les intérêts produits chaque année à de la formation gratuite pour les membres.

### État des résultats – Produits

M. De Villers enchaîne avec les produits qui correspondent aux revenus bruts générés par les activités de l'Ordre, avant toute dépense engagée pour les réaliser. Il explique que l'Ordre a trois principales sources de revenus, soit les cotisations, les activités de développement professionnel et la plateforme Emploi CRHA+, pour les offres d'emploi.

Il donne enfin le total des revenus pour l'année qui se situe à 10,2 M \$, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent, et ce, malgré des revenus de placement moins favorables qu'en 2016-2017.

### État des résultats – Charges

M. De Villers présente ensuite les charges qui ont été de 10,1 M \$ comparativement à 8,94 M \$ en 2017. Il explique cette hausse notamment par les charges reliées aux activités de développement professionnel inscrites sous « Formation continue », vocable exigé par les nouvelles normes de présentation de l'Office des professions.

## Résultats – Sommaire

M. De Villers indique que l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 a atteint 165 000 \$, provenant en majorité des revenus de placement.

## Bilan – Actifs nets

Il termine sa présentation avec le bilan qui montre des actifs nets de 5,1 M \$, en augmentation de 165 000 \$ par rapport à l'exercice précédent où ils étaient de 4,9 M \$. Il ajoute que le fonds général atteint cette année 3,1 M \$, dont 2,9 M \$ constituent l'actif net non grevé d'affectations.

M. De Villers, CRHA demande s'il y a des questions. Une membre demande si elle a bien compris que le coût moyen était de 200 \$ pour une formation et si l'Ordre a déjà calculé ce que coûtaient en moyenne les 60 heures de formation continue pour un membre. M. De Villers, CRHA indique qu'effectivement, le coût moyen par activité de formation en 2017-2018 était de 200 \$ comparativement à 225 \$ en 2016-2017. Mme Manon Poirier, CRHA ajoute que des efforts constants sont déployés par l'Ordre pour offrir de la formation gratuite. Elle rappelle que 15 heures d'autoapprentissage sont reconnues, que les formations suivies en entreprise sont aussi reconnues et que les membres peuvent suivre d'autres formations que celles offertes par l'Ordre. Elle souligne également que la formation obligatoire de 2 heures sur la déontologie est gratuite. Elle explique enfin que l'Ordre continue de développer des formations qu'il veut accessibles.

## 8. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2017-2018

La présidente poursuit en expliquant que le Code des professions stipule qu'il appartient aux membres réunis en assemblée de nommer les auditeurs chargés de la vérification des livres et des comptes de l'Ordre. Elle rappelle que, depuis 2013, c'est la firme Demers Beaulne qui assumait cette responsabilité et que leur mandat est arrivé à échéance en juin dernier. Elle mentionne qu'un appel d'offres a été lancé en janvier 2018 pour l'audit des exercices financiers se terminant le 31 mars des années 2019 à 2022. Elle termine en disant que le comité d'audit et le conseil d'administration recommandent de retenir les services de la firme Deloitte pour un mandat de quatre ans.

Elle demande donc un proposeur pour la résolution et elle en fait la lecture.

Mario Côté, CRHA propose :

### **RÉSOLUTION : AGA-06112018-003**

CONSIDÉRANT que le mandat actuel d'audit des livres de l'Ordre est arrivé à échéance en juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé le 29 janvier 2018 en vue de sélectionner une firme d'auditeurs externes détenant une expérience liée à notre type d'organisation pour



le mandat des quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation comparative des candidatures a été effectuée, notamment à l'aide des critères d'évaluation convenus par le comité d'audit et le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration, après analyse et discussion, recommandent aux membres présents à l'assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme Deloitte pour un mandat de quatre ans renouvelable annuellement, l'assemblée des membres étant toutefois souveraine à cet égard;

IL EST RÉSOLU

De nommer la firme Deloitte à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. COTISATION ANNUELLE 2019-2020**

La présidente aborde ensuite le point sur la cotisation 2019-2020. Elle rappelle que la loi 11 modifiant le Code des professions a apporté des changements à la façon de fixer la cotisation annuelle des membres. Elle explique que les membres n'ont plus à approuver le montant de la cotisation, mais que l'Ordre doit les consulter avant et pendant la tenue de l'assemblée générale annuelle, et que c'est le conseil d'administration qui doit établir le montant de la cotisation.

Elle revient ensuite sur le processus de consultation mis en place par l'Ordre. Elle mentionne que, avant la tenue de l'AGA, le conseil d'administration a déterminé provisoirement le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2019-2020, puis que la secrétaire de l'Ordre a rendu disponibles sur le site Internet de l'Ordre divers documents dont :

- Un document d'information comprenant les prévisions budgétaires 2019-2020 et le projet de résolution concernant la cotisation annuelle 2019-2020;
- Le rapport annuel 2017-2018, incluant les états financiers audités.

Elle rappelle que du 26 septembre au 26 octobre, les membres ont eu l'occasion de transmettre à l'Ordre leurs commentaires sur le montant de la cotisation annuelle.

Elle poursuit en expliquant que le comité d'audit et le conseil d'administration procèdent annuellement à un exercice de réflexion qui vise à établir le juste montant qui permettra à l'Ordre de réaliser pleinement son mandat de protection du public, de maintenir une bonne situation financière et d'éviter de devoir imposer aux membres des augmentations ponctuelles importantes. Elle ajoute que le document d'information transmis aux membres comprenait les prévisions budgétaires 2019-2020 afin qu'ils aient tous les éléments pour comprendre ce qui déterminent la cotisation.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA cède ensuite la parole à M<sup>e</sup> Edith Rondeau qui rendra compte des commentaires reçus pendant la période de consultation.

- a) Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du Code des professions

M<sup>e</sup> Edith Rondeau commence en remerciant les membres qui ont transmis des commentaires. Elle indique que 172 commentaires ont été adressés à l'Ordre, dont 15 en accord avec la hausse proposée et 157 en désaccord. Elle précise que les membres en accord sont aussi favorables au principe d'augmentation fondé sur l'indice des prix à la consommation.

Elle enchaîne avec les commentaires en désaccord, dont certains estiment que le coût de la cotisation à l'Ordre est trop élevé par rapport aux bénéfices, avantages et services offerts, entre autres que le contenu disponible en ligne est insuffisant et que les outils et les modèles devraient être bonifiés.

Elle mentionne aussi que pour d'autres, le montant de la cotisation est trop élevé en comparaison avec d'autres ordres professionnels, notamment parce qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Ordre pour pratiquer en ressources humaines, la profession étant à titre réservé.

Elle rapporte aussi les cas où l'employeur ne paie pas la cotisation; pour ces membres le titre n'est pas assez connu, ce qui fait qu'il n'est pas toujours exigé par les employeurs.

Elle ajoute que le coût des formations offertes par l'Ordre est également jugé trop élevé et que l'offre de formations gratuites devrait être bonifiée.

Elle termine avec les commentaires provenant de membres en région insatisfaits, entre autres parce qu'ils estiment ne pas avoir accès aux mêmes services que les membres qui se trouvent plus près de Montréal et que, par conséquent, leur cotisation devrait être réduite.

Mme Manon Poirier, CRHA et directrice générale prend la parole pour apporter quelques précisions relativement aux commentaires. Elle présente d'abord le graphique portant sur les charges associées aux revenus provenant de la cotisation, tiré du document d'information sur la cotisation annuelle. Elle explique que 55 % des revenus de l'Ordre proviennent de la cotisation annuelle et que ces revenus servent uniquement à la réalisation de la mission de l'Ordre. Elle ajoute que les sommes investies pour les activités de développement professionnel proviennent des autres sources de revenus de l'Ordre.

Mme Poirier poursuit en répondant aux commentaires concernant la comparaison du coût de la cotisation avec les autres ordres professionnels. Concernant le niveau de risque moins élevé que pour d'autres professions, par exemple, les médecins, et le fait que la profession est à titre

réservé et non à exercice exclusif, elle répond que l'Ordre doit respecter les mêmes obligations que tous les ordres. Concernant le niveau de risque, elle souligne qu'il ne faut pas confondre la cotisation annuelle et l'assurance responsabilité professionnelle.

Mme Poirier conçoit que la cotisation soit un sujet sensible pour les membres. Elle fait un bref rappel des hausses des dernières années qui se situent entre 0,7 % et 2 %, pourcentage basé sur l'indice moyen des prix à la consommation.

Elle termine avec les commentaires qui concernent la formation et les coûts qui y sont associés. Elle présente une comparaison entre les heures de formation continue exigées par l'Ordre et celles d'autres ordres. Elle comprend l'importance que les membres accordent non seulement au coût des formations, mais également à leur pertinence. Elle explique qu'un comité formé de membres travaille à trouver et à organiser des formations pertinentes et tendance et que des appels de propositions sont régulièrement soumis aux membres.

b) Projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle

Avant de procéder à la deuxième phase de consultation, la présidente procède à la lecture du projet de résolution.

c) Nouvelle consultation des membres présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le montant de la cotisation proposé par le conseil d'administration. Elle en profite pour dire que les commentaires transmis lors de la période de consultation qui ne concernent pas la cotisation pourront être discutés au point 11. Aucun nouveau commentaire n'est formulé. La présidente et M<sup>e</sup> Rondeau rappellent que les commentaires reçus seront pris en considération par le conseil d'administration lors de l'adoption du montant de la cotisation annuelle.

## **10. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA aborde le point 10 concernant la rémunération des administrateurs. Elle explique qu'il s'agit également d'une nouvelle disposition du Code des professions et que, même si les administrateurs sont bénévoles, une résolution sur ce point doit être adoptée. Elle poursuit en disant que seuls les frais engagés relativement aux activités effectuées dans le cadre de leurs fonctions sont remboursés, par exemple les frais de déplacement, de stationnement ou d'hébergement, si nécessaire.

Elle précise par ailleurs que les responsabilités du conseil d'administration et de la présidence ayant été bonifiées avec l'entrée en vigueur de la loi 11, une réflexion a été entamée à l'Ordre et le comité de gouvernance et d'éthique se penche actuellement sur la question. Elle ajoute que la majorité des ordres professionnels offrent une rémunération à leurs administrateurs et que les

administrateurs nommés par l'Office des professions, au nombre de 4 à l'Ordre, reçoivent un jeton de présence de 100 \$ par rencontre du CA.

Elle termine en soulignant que les résultats de cette réflexion leur seront communiqués à la prochaine assemblée et invite les membres à poser leurs questions.

Une personne voudrait connaître la position du conseil d'administration. La présidente répond qu'il est trop tôt pour affirmer une quelconque position. Elle fait la lecture de la proposition et demande un proposeur.

Rachel Mance, CRHA propose

**RÉSOLUTION : AGA-06112018-004**

CONSIDÉRANT que les membres de l'Ordre approuvent la rémunération des administrateurs élus au cours de l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions;

IL EST RÉSOLU que les administrateurs élus, pour l'exercice financier 2019-2020, soient bénévoles et ne reçoivent aucune rémunération.

Adoptée à l'unanimité.

**11. QUESTIONS DIVERSES**

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA passe au point 11 et demande si les membres ont des questions. Les principaux sujets abordés concernent :

Des membres demandent si l'Ordre peut appuyer concrètement les jeunes professionnels en prolongeant la période pendant laquelle la cotisation est réduite et en revoyant les coûts de la formation. La modulation de la cotisation selon d'autres critères est aussi soulevée et une suggestion de geler la cotisation pour 2 ans est formulée.

Concernant la cotisation, la directrice générale et la présidente répondent que les suggestions sont prises en considération, mais que la volonté de l'Ordre est de pouvoir compter sur des revenus suffisants pour pouvoir respecter les exigences de sa mission. Elles expliquent également que la notion d'équité envers les membres est primordiale pour l'Ordre.

Les coûts importants sont soulignés. Une sensibilisation plus grande à propos des parcours possibles pour effectuer les 60 heures de formation exigées est demandée. L'augmentation du nombre de formations gratuites est mentionnée et une question est posée concernant le processus de préapprobation des formations. Enfin, un membre veut savoir s'il est possible de traduire en anglais les contenus diffusés par l'Ordre.

La directrice générale explique que l'Ordre examine plusieurs avenues pour rendre à la fois plus pertinentes, variées et accessibles les formations offertes. Elle donne en exemple les formations gratuites proposées par les comités régionaux, la reconnaissance des heures de mentorat, la participation à des groupes de discussion et de codéveloppement. Pour ce dernier élément, elle ajoute que l'Ordre veut aussi accompagner les membres qui démarrent ces groupes. Enfin, pour ce qui est du contenu en anglais, elle dit que l'Ordre en intègre depuis 2 ans, par exemple dans le *VigiExpress* et au congrès.

Plusieurs commentaires sont émis sur la difficulté de défendre auprès des employeurs ou des équipes de travail l'avantage d'être membre de l'Ordre, d'autant plus que des professionnels non membres exercent la profession dans les mêmes milieux de travail. Il y a des inquiétudes émises concernant l'augmentation des exigences pour devenir membre.

La présidente et la directrice générale disent comprendre la situation. Elles insistent sur le fait que le titre est un gage de compétence, que seuls les membres peuvent affirmer être soumis à un Code de déontologie qui les oblige au secret professionnel et à la confidentialité de même qu'à un programme de formation continue. Elles ajoutent qu'être membre d'un ordre professionnel est un privilège et qu'il faut soi-même être convaincu de la grande valeur du titre et assumer son leadership.

Un administrateur témoigne de sa propre expérience où, dès le début de sa carrière, il a considéré le titre comme un investissement qui attestait sa valeur.

D'autres points sont abordés comme les régions, de même que les travailleurs autonomes, les retombées de la campagne publicitaire, l'assurance collective pour les consultants et les travailleurs autonomes, la présence de CRHA | CRIA dans les conseils d'administration, la création d'un forum et l'instauration d'une tradition pour les nouveaux diplômés à l'instar des médecins et des ingénieurs.

Mme Poirier rappelle l'objectif de la campagne qui était d'atteindre le public plutôt que les dirigeants et les gestionnaires. Elle ajoute qu'un sondage a révélé que 61 % des répondants avaient vu la campagne, un gain de 5 % par rapport aux actions précédentes. Elle est convaincue que plus on augmente la notoriété, plus nombreuses seront les entreprises qui exigeront un CRHA.

Concernant la présence des membres de l'Ordre dans les conseils d'administration Mme Poirier explique qu'une formation est présentement en élaboration pour les CRHA et CRIA qui souhaiteraient devenir administrateurs. Elle souligne que les professionnels agréés peuvent apporter beaucoup et que l'Ordre trouve important de leur fournir toute l'information utile sur ce rôle. Elle dit aussi que des offres provenant de sociétés qui recherchent des administrateurs pourraient être diffusées par l'Ordre.

## 12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Comme il n'y a plus de questions, la présidente demande un proposeur pour la clôture de l'assemblée.

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA demande un proposeur.

**RÉSOLUTION : AGA-06112018-005**

Il est proposé par Yannick de Grave, CRIA de clore l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 31.

---

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA  
Présidente

---

M<sup>e</sup> Edith Rondeau  
Secrétaire de l'Ordre